

*Privilège—M. McGrath*

J'en viendrai à la question de privilège en récapitulant. Nous ne sommes pas contre les sondages d'opinion. Nous voulons connaître et les questions et les réponses, car si vous connaissez la question vous savez bien souvent quelle sera la réponse. Cela aidera certainement le gouvernement à savoir quelles questions poser à l'avenir. Ce sont des choses que nous devons savoir. Le gouvernement devrait laisser à la Chambre la possibilité de discuter de l'opinion publique telle que nous la percevons nous-mêmes et telle que nous estimons pouvoir la représenter.

Le gouvernement en exercice devrait instituer un comité, comme il l'a fait, et, en faisant preuve de grande souplesse, réaliser un consensus de la Chambre sur la position du gouvernement du Canada et du Parlement du Canada concernant le renouvellement de la constitution. Aucun parti n'a de monopole sur le renouvellement de la constitution, aucun parti n'a de monopole sur le patriotisme et aucun parti n'a de monopole sur la loyauté envers le pays ou son avenir. C'est là la prérogative de tous les députés présents à la Chambre.

La question de privilège est en réalité bien simple. Imaginez les conséquences pour l'avenir des partis d'opposition dans n'importe quelle démocratie si nous n'étudions pas ce qu'il faut faire au sujet de la propagande en faveur des positions du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Rae:** Le gouvernement peut contrôler les médias parce qu'il utilise l'argent des contribuables et peut faire de la publicité partout au Canada pour ses positions suivant les sondages qu'il a effectués. Comparez les ressources dont le gouvernement du Canada dispose par son contrôle des deniers publics et des dépenses gouvernementales au budget du NPD ou même du parti conservateur. Il n'y a absolument pas de comparaison possible.

Nous sommes devant une question nouvelle et très difficile: quand la démocratie parlementaire devient-elle une farce et quand la remplace-t-on par une sorte d'autocratie télévisée où on donne aux gens l'illusion de participer en tenant des sondages. On ouvre la porte et on dit: «Qu'est-ce que vous pensez que le gouvernement veut savoir?» On prend une décision et on pousse un bouton. L'autre extrême est quand vous avez un parti ministériel qui exerce un monopole sur l'information et la manipule avec cynisme, ce à quoi nous en sommes venus à nous attendre du parti d'en face et dont nous avons été témoins dans les mémorandums de fonctionnaires au premier ministre et un peu partout.

Voilà ce sur quoi porte la question de privilège. Je précise: y a-t-il une distinction qualitative entre la promotion d'une certaine position avant qu'elle ne soit approuvée par le Parlement et l'annonce de programmes du gouvernement qui ont été approuvés par le Parlement. Ce n'est pas le privilège du seul député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). C'est le privilège de la Chambre même de décider si le Parlement pourra contrôler les dépenses du gouvernement et s'il pourra s'exprimer librement sans que le gouvernement cherche à s'opposer à la position du Parlement ou si nous ne devrions pas opter en faveur d'un nouveau style de régime politique. Ce régime politique n'a rien d'une démocratie parlementaire à mon avis, mais n'est qu'une autocratie électronique quelconque que le

parti d'en face peut promouvoir, mais je ne crois pas que les Canadiens ni certes les membres de mon parti peuvent lui accorder leur soutien.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Je trouve de plus en plus difficile de décider qui devrait ensuite avoir la parole. J'entendrai deux autres députés de l'opposition, puis un député ministériel et alors je mettrai fin au débat.

**M. J. M. Forrestall (Darmouth-Halifax-Est):** Madame le Président, je parlerai très brièvement. Je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui vous a dit très nettement dans l'optique très étroite dans laquelle, espérons-nous, vous examinerez la question de privilège, étant donné son ampleur et sa nouvelle conception, qu'il y aurait peut-être lieu de la renvoyer à un comité. Ce serait une façon très logique de procéder dans cette affaire.

• (1630)

J'ai avisé la présidence à trois heures de mon intention de soulever cette question, à savoir rappeler à M<sup>me</sup> le Président que le ministre d'État (Multiculturalisme) (M. Fleming) et d'autres ministres, qui ont pris la décision de rationaliser ce genre de programmes, doivent absolument savoir qu'ils ne parlent pas en mon nom.

**L'hon. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Je conclus de ce que j'ai entendu qu'il n'existe aucuns précédent dont pourrait s'inspirer M<sup>me</sup> le Président pour trancher cette question. Ce qu'il faut se demander, c'est pourquoi il n'y en a pas. La réponse est simple; il n'y en a pas parce que jamais, dans toute l'histoire du Canada, un gouvernement n'a eu l'arrogance de tenter ce que le gouvernement actuel essaie de faire. Personne n'a jamais osé intimider le Parlement et lui forcer la main comme on le fait maintenant.

D'aucuns pensaient que le gouvernement qui a précédé celui de M. Clark donnait certains signes d'une tendance à l'arrogance vers la fin de ses dix années au pouvoir. Cependant, ces mots-là sont trop faibles pour décrire ce qui se passe ici depuis le 18 février dernier. Voilà pourquoi M<sup>me</sup> le Président ne trouvera jamais de précédent à l'affaire qu'elle doit régler. J'ose espérer, Votre Honneur, que vous ne prendrez aucune décision à la hâte. Je propose que vous sollicitiez les conseils d'experts plutôt que de rendre une décision aujourd'hui même.

Il se peut très bien que vous ne puissiez rien faire contre la tyrannie qu'exerce la majorité gouvernementale. C'est vraiment la tyrannie de la majorité. Le Règlement et les usages de la Chambre laisseront peut-être la présidence impuissante dans cette affaire. Si tel est le cas, il nous faudra nous en remettre aux Canadiens lors des prochaines élections et leur laisser le soin de nous débarrasser de cette servitude, mais il faudra attendre encore quatre ou cinq longues années. Il se peut que le gouvernement continue d'utiliser ce genre de procédé et qu'il dépense ainsi des centaines de millions de dollars au cours des quatre prochaines années. Si M<sup>me</sup> le Président ou les députés n'arrivent pas à faire cesser toute cette publicité et tous ces sondages, comme le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) l'a dit tantôt, peu nous importera dans quatre ou cinq ans qu'il y ait des élections ou pas.